



Discours de Mme Ségolène Royal
Ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie

Paris, le 10 juin 2014

Assemblée nationale

Commission du développement durable

Séance du 10 juin 2014
Projet de loi Biodiversité

Discussion générale

Intervention de Ségolène Royal,
Ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie

Je suis très heureuse de m'exprimer aujourd'hui devant **votre Commission** dont je sais combien elle mesure toute l'importance de la biodiversité, de ses enjeux environnementaux mais aussi de ses enjeux économiques.

Vous êtes, **Madame la Rapporteuse, ainsi que les membres de cette commission, particulièrement passionnés par ces questions,** et je suis sûre que nos débats vont donner toute l'efficacité et tout l'impact à ce texte qui veut protéger et valoriser la biodiversité.

Je tiens à **saluer le profond travail accompli par Philippe Martin,** qui a fait adopter ce projet en Conseil des Ministres le 26 mars dernier, et je ferai tout pour être fidèle à son engagement tout en apportant ma pierre à ce bel édifice.

Je voudrais vous dire quelques mots de la **nouvelle vision** de la protection et de la restauration de notre biodiversité que porte ce texte qui vient 40 ans après la dernière loi du 10 juillet 1976 sur la nature suivie de la loi sur la protection et la mise en valeur des paysages du 8 janvier 1993.

Depuis ces dates, nous avons désormais **l'expérience de ce qui marche et de ce qui ne marche pas** car, malgré les progrès réalisés, notre capital naturel continue de se dégrader. Nous savons, là aussi d'expérience, qu'il ne suffit pas de se centrer sur la protection des espaces et des espèces remarquables car **le cœur du sujet,** qui justifie une **nouvelle approche,** ce sont ces **écosystèmes** dont nous devons prendre plus efficacement soin : **dans la chaîne du vivant,** en effet, **tout interagit, tout se tient et se complète.**

Hubert Reeves, ce grand savant qui préside l'association **Humanité et Biodiversité,** me rappelait récemment que sans les algues bleues qui ont, il y a des millions d'années, oxydé le fer dissout dans l'eau et donné naissance au minerai, nous ne pourrions pas admirer **le viaduc de Millau** et son spectaculaire tablier d'acier.

De nombreux exemples peuvent être cités de **ces services innombrables et vitaux que nous rendent les écosystèmes** :

- pour l'agriculture et la régénération des sols,
- pour la régulation climatique et la protection de nos littoraux,
- pour l'épuration de l'air et de l'eau,
- pour la pollinisation nécessaire à beaucoup de nos fruits et légumes,
- pour les médicaments qui nous viennent d'abord de la nature (sans le saule blanc et la reine des prés, pas de découverte de l'aspirine !).

Ce n'est pas à vous que j'apprendrai tout cela.

La biodiversité est le tissu vivant de notre planète. L'Homo-Sapiens, que nous sommes, est l'un des fils de ce tissu. La biodiversité nous fournit des biens irremplaçables, répétons-le, nourriture, oxygène, médicaments, matières premières ; le pétrole provient de la décomposition de végétaux. Certaines espèces (insectes, chauves-souris, oiseaux, abeilles..) assurent la pollinisation des végétaux et sans eux, je le disais à l'instant mais c'est très important que nous le comprenions, les fruits et légumes disparaîtraient. Epuration naturelle de l'eau, prévention des inondations.

Comme le disent les biologistes, c'est un unique potentiel d'évolution pour l'avenir. Or, l'érosion de la biodiversité liée aux activités humaines met en danger notre propre avenir. Et c'est pour ça que nous devons y porter toute notre attention.

Sans oublier ces services que l'on pourrait dire **culturels, esthétiques, affectifs** : la beauté et la diversité de nos **paysages** sont indispensables à l'équilibre et à la santé.

Sans oublier, non plus, **ces modèles** que la nature offre aux chercheurs et aux ingénieurs, dont ils tirent les technologies les plus pointues : ce qu'on **appelle le biomimétisme ou la bio-inspiration** (qui conduit, par exemple, à concevoir des ailes d'avion recourbées à la manière de celles d'un rapace ou un système de ventilation dérivé de celui des termitières).

Je trouve très parlante la comparaison qu'utilisait **Robert Barbault**, un pionnier de **l'approche systémique de la biodiversité** : sa dégradation, disait-il, « **est un peu comme un pull-over dont une maille saute. Au début, ça ne semble pas gênant mais quand il commence à s'effiloche intégralement, on se rend compte de l'importance de ces mailles** ».

Bien sûr, il ne s'agit pas de mettre la nature sous cloche et de la figer.

Il s'agit d'en préserver et, là où c'est nécessaire ou encore possible, d'en restaurer le potentiel afin de permettre à l'évolution biologique de poursuivre à son rythme ses innovations.

La France est riche d'une **exceptionnelle biodiversité terrestre et maritime, dans l'Hexagone et dans ses Outre-mer**. J'ai l'intention d'ailleurs d'accélérer la création de parcs marins, d'aires marines protégées comme je l'ai fait dimanche dernier à Arcachon où j'ai salué aussi pour parler des Outre-mer le parc de Martinique, celui de Guadeloupe, celui de la Réunion qui fonctionne car n'oublions jamais que la biodiversité dans les océans et la France est la 2^{ème} puissance mondiale en termes d'aires marines à protéger après les Etats-Unis, à l'échelle planétaire.

Et donc les aires marines protégées doivent constituer l'une de nos priorités. Ce sont les océans, je le rappelle, qui ont permis l'apparition de vie sur terre il y a près de 4 milliards d'années puisque les animaux et les végétaux ne sont sortis de l'eau il n'y a que 400 millions d'années.

Nous pouvons être en ce domaine une **nation exemplaire** et le projet qui vous est soumis vise à en prendre les moyens.

D'abord en affirmant un nouveau regard et une nouvelle approche qu'exprime **le principe de solidarité écologique**, cette reconnaissance des interactions réciproques des écosystèmes, car qu'est-ce, au fond, que la biodiversité sinon « **notre assurance vie sur la vie elle-même** ».

Ou encore cette question fondamentale posée par le colloque au Collège de France le 22 mai dernier auquel j'ai participé sur « L'Homme peut-il s'adapter à lui-même ? », où j'ai écouté les passionnantes interventions de Serge Haroche, Prix Nobel de physique, Gilles Boëuf, biologiste et Président du Muséum national d'Histoire Naturelle, Yves Coppens, paléontologue.

Le monde n'est pas, comme on l'a longtemps cru, un entrepôt passif de ressources illimitées à exploiter toujours plus mais **un tissu de relations** où les activités humaines interagissent étroitement avec la nature, ce qui justifie que nous changions non seulement notre regard mais, plus largement, **notre modèle de développement** afin de mieux respecter et de mieux valoriser ce formidable potentiel qui est, pour moi, partie intégrante du grand chantier du développement durable.

Alors ce projet de loi **affirme un principe** – la solidarité écologique – **et crée des outils** pour agir plus efficacement :

- un instrument de pilotage intégré, **l'Agence française pour la biodiversité** ;
- une instance **de débat** avec toutes les parties prenantes et une instance **d'expertise** scientifique.

Il **modernise** la protection des espaces naturels et des espèces sauvages.

Contre la biopiraterie, il instaure un **mécanisme de partage équitable** des avantages tirés de la biodiversité et des savoirs traditionnels autochtones.

Il renforce la lutte **contre le trafic des espèces protégées** (4^{ème} source d'enrichissement illicite et de criminalité dans le monde), conformément à l'engagement du Président de la République lors du sommet des chefs d'Etat africains de l'automne dernier.

Il crée un cadre adapté aux activités de notre zone économique exclusive pour **mieux protéger le milieu marin** et le cycle biologique des espèces (la France dispose du 2^{ème} domaine maritime mondial et notre responsabilité est à la mesure de cette chance).

Il **élargit la notion de paysage à la nature ordinaire**, dont la prise en compte doit être renforcée et améliorée dans les opérations d'aménagement, et il généralise les **atlas du paysage** qui sont, dans les territoires, des instruments précieux de sensibilisation populaire et de défense de la qualité paysagère.

Nous allons examiner ensemble ces différentes dispositions sur lesquelles je ne m'étends pas ici.

Permettez-moi, en guise de conclusion provisoire, de vous dire ma conviction qu'une biodiversité mieux comprise et mieux protégée, ce n'est pas seulement une nature mieux respectée et mieux mise en valeur, pas seulement une qualité de vie améliorée pour chacun, mais aussi un formidable **gisement d'activités et d'emplois nouveaux**.

Ce n'est pas contre la biodiversité mais grâce à elle que l'on peut créer dans tous les territoires nombre d'emplois **non délocalisables, parfois très qualifiés**.

Je pense, par exemple, à ces 150 PME du **génie écologique** qui essaient partout en France en aidant agriculteurs et entrepreneurs à intégrer dans leurs activités la protection et la restauration de la biodiversité.

Enjeux scientifiques et technologiques, enjeux sanitaires, enjeux économiques, enjeux sociaux, enjeux démocratiques... c'est tout cela, la biodiversité.

Et ce sont tous ces défis que le projet de loi qui vous est soumis doit permettre à notre pays de relever plus efficacement et dans l'intérêt bien compris de chacun.

La situation actuelle est, à certains égards, **paradoxe** :

- notre vision et notre compréhension de la biodiversité se sont considérablement enrichies,
- l'engagement de nouveaux acteurs témoigne des progrès d'une véritable prise de conscience (je pense en particulier à la variété des projets inscrits dans le cadre de la Stratégie nationale pour la biodiversité et à l'implication croissante d'entreprises dont la sensibilité à la biodiversité est récente mais va dans le bon sens).

L'essor des **sciences participatives, comme celles que mène le Muséum d'Histoire Naturelle**, témoignent de l'implication de citoyens motivés, passionnés, qui accomplissent un travail d'observation et de collecte des données si utiles aux scientifiques avec lesquels ils coopèrent.

Malgré aussi **la réceptivité des plus jeunes**, ce qui me conforte dans la conviction que **l'éducation à l'environnement** est décisive pour former de futurs citoyens attentifs à la biodiversité.

C'est pourquoi le texte qui vous est soumis est **d'abord une loi pour agir**, bien sûr, mais tout autant pour expliquer, pour sensibiliser, pour convaincre et, au bout du compte, **pour mobiliser le pays tout entier**.

Cela suppose de **mutualiser les savoirs et de démocratiser l'information**.

Cela suppose de montrer non seulement les conséquences des actions prédatrices mais plus encore **les impacts positifs et les bénéfiques** d'une contribution de chacun à la préservation et à la valorisation bien comprise de ce **bien commun** qu'est la biodiversité.

Je ne crois pas que les injonctions catastrophistes soient efficaces : elles écrasent plus qu'elles ne mobilisent.

De même, je ne crois pas à l'écologie punitive mais à **l'écologie incitative, positive et créative**.

Je crois en revanche – et je sais que vous en êtes convaincus – qu'il nous revient de faire **la démonstration inlassable du potentiel de la biodiversité**, en termes de qualité de vie et de bien-être, d'activités nouvelles et d'emplois ancrés dans les territoires, d'innovation aussi, car ce sont ces raisons qui **peuvent susciter le désir de chacun d'agir à son échelle**.

Mieux protéger l'exceptionnelle biodiversité dont, je le répète, notre pays est richement doté, ce n'est **pas une contrainte** ajoutant aux difficultés vécues **mais une chance** de hâter l'avènement **d'un nouveau modèle économique, écologique et social, d'un nouveau progrès fondé sur la réconciliation des activités humaines avec leur environnement**, au sens que Philippe Descola, passionnant anthropologue, donne à ce terme : « **ce qui relie et constitue les humaines comme expressions multiples d'un ensemble qui les dépasse** ».

Vos travaux et le débat parlementaire vont, j'en suis sûre, permettre **d'enrichir un texte très attendu** par tous les acteurs de la protection de la biodiversité.

Il va aussi permettre que **la nation**, à travers ses représentants, **s'empare de ce beau sujet** et, je l'espère, en débattre activement elle aussi.

Seul le prononcé fait foi

Pour toute information complémentaire, contact presse : **01 40 81 78 31**

www.developpement-durable.gouv.fr
@ecologiEnergie